

Service : Service Finances

Conseil Communal : 25 octobre 2021

Références : -

RAPPORT AUX CONSEILLERS COMMUNAUX

OBJET N°10 : Modification budgétaire n°2 service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 - Approbation

Responsable Service : Bénédicte TIHON

Agent traitant : Bénédicte TIHON

Motifs :

Adaptation des crédits du Budget 2021 ;

Rétroacte :

Vu le projet de modification budgétaire établi par le Collège communal en date du 5 octobre 2021

Références légales et administratives :

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Référence PST :

Proposition :

le Conseil décide:

Article 1er:

d'approuver la modification budgétaire n°2 du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 aux chiffres ci-après:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	24.211.357,38	5.442.811,13
Dépenses totales exercice proprement dit	24.156.849,64	5.300.387,77
Boni exercice proprement dit	54.507,74	142.423,36
Recettes exercices antérieurs	2.223.129,63	3.223.819,87
Dépenses exercices antérieurs	399.640,78	5.099.683,21
Prélèvements en recettes	0,00	2.316.113,11
Prélèvements en dépenses	795.760,64	575.872,06
Recettes globales	26.434.487,01	10.982.744,11
Dépenses globales	25.352.251,06	10.975.943,04
Boni global	1.082.235,95	6.801,07

Le Fonds de réserve ordinaire s'élève à 324.913,30€ et les provisions à 1.687.831,40 €.

La balise d'investissement est respectée.

Article 2:

de transmettre la présente délibération au Gouvernement wallon et publier la présente décision conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Service : Service ADL

Conseil Communal : 25 octobre 2021

Références : -

RAPPORT AUX CONSEILLERS COMMUNAUX
--

OBJET N°14 : Subside exceptionnel à l'Association des commerçants Wanz'é vous - approbation

Responsable Service : Justine TUSSET

Agent traitant : Justine TUSSET

Motifs : Considérant la demande de Monsieur Rafaël FADISTA, représentant l'Association des commerçants Wanz'é vous, afin d'obtenir une aide financière exceptionnelle dans le cadre du lancement de cette nouvelle association le jeudi 2 septembre 2021 - soirée de réseautage d'affaires dans la cour intérieure de l'Administration communale -, le Collège communal, en sa séance du 24 août 2021, a marqué un accord de principe sur cette demande et propose qu'un subside de 1.250€ soit octroyé à titre exceptionnel.

Rétroacte : Point de Collège du 24 août 2021

Références légales et administratives : /

Référence PST : /

Proposition :

Le Conseil, sur proposition du Collège communal, en sa séance du 25 octobre 2021, marque son approbation sur l'octroi d'un subside exceptionnel d'un montant de 1.250€ dans le cadre du lancement de la nouvelle Association des commerçants Wanz'é vous du 2 septembre 2021 : soirée de réseautage d'affaires dans la cour intérieure de l'Administration communale.